Forum de l'eau Garonne

Synthèse des débats Séance du 2 octobre 2017

Etaient présents:

ALVAREZ	Benoit	1	Conseil département Arjège) .	balvarez@ariege.fr
ANDRE	Mathilde	1	CA grand Auch Cœur de Gascogne	4	mathilde.andre@grand-auch.fr
		1			
ASTRUC	Thomas		Conseil départemental 47 (Agriculture)		thomas,astruc@lotetgaronne.fr
AUGIER	Pascal	Excusé			e e
AUGIER		1	,		e a
AURIOL	Olivier	_		CXI	
BAUDINAT	Claire	1	Mission ARS Bassin Adour Garonne	C-BA	Claire.BAUDINAT@ars.sante.fr
BAYLE	Clotiide	1	représentant DDT 32 : C. Bayle, ou G. Polncheval ou J. Jacotot	AB	, ,
	6	Excusé			,
BEROUD	Frank	1	DREAL Nouvelle Aquitaine	7 11 11	Franck.BEROUD@developpement-durable.gouv.fr
BERTHELOT	Marie		SYMAR Val d'Ariège	Scamp	4
		1		#	
BERTHOUMIEU	Jean-Fran	1	Acmg. Asso		acmg@acmg.asso.fr
BIRKLY	Yannick		Albret Communauté		yabirkly@albretcommunaute.fr
		1		\$5.	
BIRLINGER	Julien		Scot Nord Touloulain		julien.binlinger@scot-nt.fr
		Excuséed			
BONNEL	Celine		DDT82 (chef de service)		celine.bonnel@tarn-et-garonne.fr

			l .		
		Excusé			8
BRETELLE	Alain				
				4.	
		1		P	· ·
				5	
BROSSET	Franck		Terres du Sud		franck.brosset@groupe-terresdusud.fr
				7	
		1		13	
	e e		Chambre d'Agriculture du	1	
BUGNICOURT	Jean		Gers		directionca32@gers.chambragri.fr
16				U	8
		1	Représenté par Raymond		
			Girardi (vice Président		
CAMANI	Pierre	1	CD47)		
				~	
1		1		10	6
			<	<u> </u>	
CANTIN	Avril		Contrat de rivière Lot aval	~	smavlot.cantin@vallee-lot-47.fr
				. ~	*
		1	g.		
			Chambre d'Agriculture du		
CARTIER	Henri-Ber		Gers		directionca32@gers.chambragri.fr
				100	
	- 1	peut être		- 4	
		pauc cere	2		
CERON	Claire		Scot Gascogne		
REGIONALE DE				5	3
METIERS ET DE L'ARTISANAT	i i	Excusé	*		
LANGUEDOC-		-			
ROUSSILLON-					bdandine@cm-toulouse.fr
		1		Tes	
×		1,500	Syndicat mixte bassin du		
CID	Jean Chris		Grand Hers		sbgh@orange.fr
		1			
			" A II		
COMET	Jérémy				jeremy.comet@haute-garonne.gouv.fr
		1		E	-
	Florent		technIcien GEMAPI Val de ゼ		
CRAIPEAU	Aletin		Garonne Agglomération		fcraipeau@vg-agglo.com
				l	
		Excusé		l	
1	VV: VV: V :::				*
CRUEGE	Matthieù				
1		1.	19		
		- 1			
CULOS	Jean Pierr		SMEA (Réseau 31)		jeanpierre.culos@reseau31.fr

			V / / / /		
		1	,		
DEBRIEU-LEVAT	С		CD Gironde		c.debrieu-levrat@gironde.fr
		1			- Control of the Cont
DEHILLERIN	Edouard		AEAG)
				4	- 1st adalman P
		1	Animateur PGE Tolzac -	S	consolot. polelinas ? vallee-lot-97. Fr
DELMAS	Philippe		SMAVLOT		Value to 11
			A1 41]
		Excusé			
DIONIS DU SEJO	Jean		<u> </u>		
				218	
9		1	/		
DOMENC	Gilles		Directeur du SYCOSERP	14	gilles.domenc@sycoserp-couserans.fr
					0 4 40
		1		(/)	fredere doner &
DOUCET	Frédéric		DDT 47	UN	lot-et-gerom. gari.
			5		fredere donat @ lot-et-gorom. gov.
		1			indoumere a cuicqe . &.
DOUMENC	Magali		CD 09	149	
		1			*
EDERY	Vincent		IFTS		vincent.edery@ifts-sls.com
				/	
		1			
EISENBEIS	Patrick		SMEGREG	3	patrick.eisenbels@smegreg.org
1.				Co 1	
		1		Gees	
FERRANDO	Guillaume		Chambre d'agriculture de la Haute Garonne		quillaume.ferrando@haute-garonne.chambagri.fr
T ETTO WILL O	-		1 4		
		1		Braise	
FOUGEYROLLAS	Dierre		Technicien Rivière - SMAVLOT	7	
FOUGETRULLAS	FIGUR		SHAVEOT	1/ 9	
		1		9	
ELICATRON	loon Louis		Fedération de pêche Ariège		federation@peche-ariege.com
FUGAIRON	Jean Loui	-	rederation de peche Ariege	-	rederation@pecite_anege.com
		1	. //	101	
diam'r					
FULLY	Olivier		I.E.M.N.		contact@i-emn.fr

					Y
		1	-		* .
GALY	Gérard		SYMAR Val d'Ariège		mberthelot.symarvalariege@orange.fr
		1	<	\$	
GAUTHIER	Anne		CD 09	71	
		1			
GIRARDI	Raymond		CD 47		morgane.rey@lotetgaronne.fr
		1	C	MR.	
GUILLAUMIE	Alain		Migado		migado@wanadoo.fr
JACQUET	Anne-Lise	Excusée	Commune d'Artigues près de Bordeaux	,	secrétariat.maire@artiques-pres-bordeaux.fr
JACQUET	Anne Lise		de Bordeadx		secretariatina e war agues pres bordeaux.n
JOVE	David		président syndicat Aménagement de la Baise et affluents		ctujaque.saba@orange.fr
JUND	Michèle	1	Nature Midi Pyrenées		M.jund@naturemp.org
KORDEK	Juliette	1	Réserve naturelle de la Frayère d'Alose	The same of the sa	- fray ere.alose@gmail.com
LALANNE	Frabrice	1	CD 47	Saubia	fabrice.lalanne@lotetgaronne.fr
LAMARQUE		Excuséee			,
		1	Š	Ducco	٠,
LAMOU	Isabelle		<u></u>	<u> </u>	isabelle.lamou@orange.fr
AVIE	Eric	i	nouvelle aquitaine		eric lavie@nouvelle.aguitaine fr
LAVIE	Eric	$\overline{}$	nouvelle aquitaine	`	eric.lavie@nouvelle-aquitaine.fr
		1		M	*
LEBON	Aude		ARS Aquitaine		aude.LEBON@ars.sante.fr

LESTRADE	Bernard	1	Chambre agriculture 82	1	oernard.lestrade@agri82.fr
LESTRADE	Demard		Charlore agriculture 62		bernard.lestrade@agnoz.m
		1			
LHERAULT	Jean Emn		Association des Moulins 47		je.lherault@wanadoo.fr
		1		Ø511	-
LOUIS	Oiviier		DDT 31 ·		olivier.louis@haute-qaronne.gouv.fr
		Excusé		fley	
MACE	Sylvain		Animateur Sage Hers Mort	1	sylvain.mace.hers@orange.fr
		1			*
MACOUIN	luc		CC Pays de Lauzun		secretaraitgeneral@ccpl47.fr
		1		Shoul-	
MAGOGA	Elsa		natura 2000 (SEPANLOG)		natura2000.sepanlog@gmail.com
		excusé		·	*
MARROT			Neste Barousse	-	
MARTIN	Sabine	1	*	Beauli.	sabinemartin.b@orange.fr
MAS	Julien	1	Grand port Martime Bordeaux	,	J-Mas@bordeaux-port.fr
		Excusé			2
MASSAT	René				
,		1		×	
MATARIN	Thomas	_	Nature Midi Pyrenées		t.matarin@naturemp.org
MATHIELL	Stánhana	1	Conseil départemental du	-	stephane.mathieu@tarn.fr
MATHIEU	Stéphane		Tarn		stephane machieu @ tarmit
	15	1		Ells	
MELE	Corentin		FNE Midi Pyrénées		c.mele@fne-midipyrenees.fr

		Excusée			
NAPOLITAIN	Lucie	1	DDT82		lucie.napolitain@tarn-et-garonne.fr
TOTAL CELLITER	Lucio		00102		
		Exercisé			N N
		Excusé			
OBERTI	Jacques		SICOVAL		laurence.Bouyssou@sicoval.fr
	1			8	1
		1			
			Direction de l'eau Tarn		
OULES	Guillaume		RDSEA		guillaume.oules@tarn.fr
(6)				611)11	
		1	<	Heul	* .
PERTHUISOT	Johanne		DDT 47	THON	johanne.perthuisot@lot-et-garonne.fr
PERMINISON	·		00147	1	jordanie per traisot@iot et garonne.n
			5	/	
9		1	, <	YL	
PEYRAT	Charles		CD 09		cpeyrat@ariege.fr
	-11				
				(in	* P
			Réserve naturelle de la		
PEZET	Christelle		Frayère d'Alose	A /1	frayere.alose@gmail.com
				I . N V	
		1	Président association	Mila	
DYEDDE	Michal		réhabilitation du barrage de	Allo c	,
PIERRE	Michel .		Beauregard	, ,	
	-				
		. 1	FD Pêche et protection du milieau aquatique de la	4	olivier. Pedepeche 31@ ones.
PLASSERAUD	Olivier		Haute Garonne		Transfer &
					*
		1			*
			DDCSPP de Lot et Garonne		
POTTIER	LAURENT		à Agen	0	laurent.POTTIER@sante.gouv.fr
					,
*		1	2	1	
			DDT 17	15	nathalia. raymon a lot at governo gim in
RAYNON	Nathalie		DDT 47	1	0
		li		- 4-9	
		1	0 0 0 0 0	AT.	
RESSEGAT	Claude		Gemapi - CC Confluent et coteaux de Prayssas	1	claude.ressegat@orange.fr
TEGGEOM!	5.3446		2010000		
				8	2
		1	ARS Aquitaine - délégation		
ROULIN	Grégory		Lot et Garonne		gregory.ROULILN@ars.sante.fr
ROOLAIT					
NO DENI					
KOOLIN		1			
	Aure	1	CD 47		aure.seguela@lotetgaronne.fr

					* *
SORMAIL	Lucien	1		Us	lucien.sormail@wanadoo.fr
LAWRER	Pyrelis		représentée par LOUIS Olivier DDT 31	8	Tacient Servicine Wanted Service
THOMASSIN MU		1	CC Pays de Lauzun	#	secretaraitgeneral@ccpl47.fr
TRUONG	Mona	1	PETR du Pays des Nestes	Alle	mona.truong@paysdesnestes.fr
TUJAGUE	Christoph	1	Technicien rivière Syndicat aménagement de la Baíse et affluents		ctujague.saba@orange.fr
VALLEZ	nicolas	1	Chambre agriculture 82		
VEZIER	Annick	1	CD 31		annick.vezier@cd31.fr
WERSINGER	Kathy	1	LE CHABOT + CR	<u>></u>	kathy,wersinger@elusirmp.fr
BREINIG			Syndicat de la Vallee de la Leze	40-	t. breining smiral fr
MOREAU	J.W		Maija de Coethors/60	the	
AAUTien .	prolifi		A.A.IPPBG	goele	
JARLETO	Stryllan	•	EPIDROPT Surection	Sile	tech. dropt@ onange.fr
PEBEVRE	Achi	×	Murekain Aggle		cedric debevre a eggl muritain .
					1

29/09/2017

Agropôle Agen

CHABLILLANGE	Aynes	DDT 47		agnes. chabaillanges @lot-ek garome. gow, fr
PARIL (gaeil	UDAF 31		gabriel, paris@waradoo.fr
BARAT Alan		cD47	4	alam. Seret of Chatgeron n. fra
YEBBA Ovale		CA67	SA	angla happalo caris 45
Avineur	Clubaho	FDAMORMA (4 °	A	feder 47. ghila he a wandesch.
Mura	trans.	EPF	4	francois, moved Dedf.h
LIERON	Come-	cD32	lle	Klieron Cours.fr.
LASSAUE	ëliyre	DD131	Land	s.
Butero	Mith	DREAL	4	•
FAGRE	Field	CD31	3	
RIBOT	Vincon	/	Was	
Falip	Hocla	[[W.	e e
HUNOZ DENN!G	Emile		7	e e

29/09/2017

Agropôle Agen

							AND RECEIVED A ROLL OF THE PARTY OF THE PART	
				f				
Re	WKV	Beron	Ì	1	>		er ge	
Co	LLIÉ	Téro	m	CDSI		So	jerome sollie Q le departemente.	i, fr
	Rav	uejæl	()	Celine			- JAR	
		y se		Faluce				
	ch	apele	E	San grivo	×			
	Ва	qui	2	Geri lavo.		F	ZUIJS	

AMOUROUX	Henri-Vincent	·	Représentant le CESER Aquitaine	vincentamouroux@free.fr
BELAVAL	Catherine	1	AEAG	40
BILLON	Danielle	Excusé	Représentante de INDECOSA GGT Ariège	danielle.bijlon9@orange.fr
BLANC	Micehi	1	DREAL	
BOUSQUET	Bernard .	1	5	bousquetbernard@orange.fr
BRUGALIERES	Alain		LOU PRUNEL	contact@louprunel.com
FABRE	Jean Michel	Ø	CD31 (voir si AURIOL et VEZIER repas)	
FERNANDEZ	Paula	O	repas ?	
FLIPO	Stéphanie	1	DREAL (repas ?)	E P
FLOUR	Patrick	1	AEAG	Sto
GOULARD	Françoise	0	AEAG	0
OLIVIER	Louis	1 .	DDT 31	
RABIC	Jacqueline	1	Comité Régional des Pêches	j.rabic@orange.fr JAAR C
ROCHETTE	Valérie	1	AEAG	Au Tulto
ROLLAND	Emeline	1	AEAG	Nallund
SCHARFFE	Jean Luc	1 .	AEAG	1
TANDONNET	henri	1	Président Forum	to am

29/09/2017

FORUM Garonne 2017

Intervenant/Bureau/Aeag

ORDRE DU JOUR

Point nº 1 – Introduction4
Point nº 2 – Propos introductifs : Préfet coordonnateur et Président du Comité de Bassin4
Intervention des représentants du personnel de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne6
Point nº 3 – Travaux d'élaboration du Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC)6
Echanges avec la salle8
Point nº 4 – Réforme des collectivités territoriales (SOCLE)15
Point nº 5 – Etude de gouvernance sur le bassin de la Garonne18
Point n ^o 6 – Premières orientations du 11 ^e programme de l'Agence de l'Eau Adour- Garonne19
Point nº 7 – Retour sur la gestion de l'étiage 201719

Le Forum est ouvert à 14 h 15.

Point n° 1 – Introduction

Sans objet.

Point n° 2 – Propos introductifs : Préfet coordonnateur et Président du Comité de Bassin

Henri Tandonnet – Président de la Commission Territoriale Garonne

Monsieur Henri TANDONNET remercie les participants pour leur venue. Il précise que le Forum aura lieu deux fois par an, de manière à dépasser les frontières territoriales et administratives et à partager les visions sur le bassin de la Garonne.

Le sujet phare de la journée est le Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC). La réforme des collectivités territoriales, notamment la mise en place de la loi NOTRe, de la SOCLE et de la GEMAPI, sera évoquée par la DREAL. Le Conseil départemental de Haute-Garonne présentera également l'étude de gouvernance en cours de lancement au niveau du bassin. Seront également évoquées les premières orientations du 11^e programme de l'Agence de l'Eau et le premier bilan de la gestion de l'étiage 2017.

Comme le prévoit le SDAGE, le Comité de Bassin a engagé en mai 2016 l'élaboration du PACC pour le bassin Adour-Garonne. Projeté à 2050, ce plan doit proposer, au-delà des mesures déjà adoptées dans le SDAGE 2016-2021, des mesures d'adaptation opérationnelles ciblées dans le domaine de l'eau à mettre en œuvre dès son adoption, tant au niveau du bassin que plus localement.

Ses objectifs principaux sont la réduction de notre dépendance à l'eau, même si un plancher sera probablement atteint pour les hommes comme pour les plantes, le renforcement de la résilience des territoires du bassin face à la réalité du changement climatique. Au travers du PACC, le Comité de Bassin a pour objectif de réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des impacts locaux de cette évolution.

Co-piloté par le Président du Comité de Bassin et par le Préfet coordonnateur de Bassin, le PACC s'adressera principalement aux acteurs publics qui sont au cœur de la politique de l'eau, mais également des politiques de climat, d'énergie, d'agriculture ou d'aménagement du territoire. La politique de l'eau ne peut en effet pas être menée de façon isolée.

Ce plan de bassin a vocation à constituer une référence afin de faciliter la prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques. Les mesures contenues dans le PACC seront évaluées au regard de leur contribution à l'atténuation des effets du changement climatique. Durant la phase de concertation, un premier diagnostic de vulnérabilité des territoires et les

mesures proposées seront présentés pour réflexion. Cette présentation interviendra lors du Forum organisé début 2018, le PACC devant être adopté au plus tard en milieu d'année.

Dans la vidéo projetée en séance, le Président du Comité de Bassin **Monsieur Martin MALVY** précise que les débats du présent Forum serviront à nourrir l'Agence de l'Eau et, surtout, le Comité de Bassin pour les décisions qu'il sera appelé à prendre dans les mois à venir. Il remercie donc les participants au Forum pour leurs contributions.

Le Comité de Bassin, en tant que parlement de l'eau, porte un devoir de citoyenneté, et il doit s'adresser à la population. Or, le débat porte sur des thèmes très compliqués et il fait appel à un vocabulaire parfaitement impénétrable. En outre, les conséquences du changement climatique ne sont pas neutres. Si les citoyens ne comprennent pas, il sera difficile pour les pouvoirs publics de développer de réelles politiques de l'eau.

De même, il convient d'éviter les débats inutiles. Le déficit peut s'élever à 100 millions ou 150 millions de mètres cubes, mais cette précision n'est absolument pas importante. Le principal est que la situation de déficit est déjà avérée. De même, le déficit de 800 millions de mètres cubes prévu pour 2035 ou 2050 signifie seulement que ce déficit deviendra majeur et que la situation aura empiré.

Par ailleurs, comme pour l'énergie, l'eau la moins chère à produire est celle qui n'est pas consommée. L'industrie, notamment en raison de la disparition de certaines activités, a déjà diminué ses prélèvements. Ceux des citoyens et des agriculteurs suivent la même tendance, sachant que ces derniers sont ceux qui ont réussi à obtenir les plus fortes baisses de consommation. En parallèle, la population augmente, et il conviendra de s'efforcer de réaliser des économies de long terme. Pour autant, elles ne suffiront pas à résoudre le problème.

Enfin, toute politique doit se voir assortie de moyens. Les Présidents de Comités de Bassin ont expliqué à deux reprises au ministre d'État en charge de la Transition écologique que le champ des actions des Agences de l'Eau avait été élargi et que leurs ressources en termes de moyens humains et financiers se rétrécissaient d'année en année. Elles ne peuvent donc pas assumer l'ensemble de leurs politiques. L'espace maritime est notamment entré dans leur périmètre. Les budgets des agences sont également sollicités pour financer différents organismes et contribuer au budget général de l'Etat..

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a perdu 30 millions d'euros de dotation par an, pour un budget s'élevant à 300 millions d'euros. À ce titre, les Agences risquent de devoir faire des choix, et elles ont proposé au ministre de les faire ensemble.

Le Comité de Bassin reviendra vers les participants au Forum début 2018, fort des contributions et de ses propres conclusions, de manière à ouvrir le débat pour la seconde fois.

Intervention des représentants du personnel de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Point n° 3 – Travaux d'élaboration du Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC)

Françoise Goulard - Agence de l'Eau Adour Garonne

Bernard Bousquet - Administrateur, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Madame Françoise GOULARD rappelle le calendrier de la genèse du PACC. L'Agence de l'Eau Adour Garonne s'est saisie de la problématique du changement climatique à l'occasion d'un colloque organisé en 2007. L'étude Imagine 2030 s'est également intéressée au continuum Garonne. Le territoire a également été pris en exemple grâce à l'étude Garonne 2050. Au niveau national, l'eau, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ont été évoquées à la COP 21. À cette occasion, les bassins hydrographiques ont conclu un pacte les engageant à élaborer des plans. La commande afférente du Comité de Bassin a été lancée en mai 2016, et les résultats doivent être présentés en mai 2018.

Monsieur Bernard BOUSQUET intervient en tant que membre du groupe travaillant sur le changement climatique. Il intègre des membres du Comité de Bassin, mais également des experts, des services de l'État et des Régions. Il a pour mission de réaliser une analyse la plus objective possible de la situation. La politique des différentes instances ne fera pas partie des sujets traités à son niveau. Le groupe de travail a en effet pour mission d'atteindre un consensus en matière de propositions à développer.

Dans un premier temps, un état des connaissances scientifiques a été établi. Il a abouti à un diagnostic de vulnérabilité, puis à la constitution d'un plan d'action. Les grandes valeurs du déficit étant déjà connues, comme l'a précisé Martin Malvy, il convient d'éviter d'accumuler les études. Il est en effet désormais nécessaire de passer à l'action et de prendre des décisions.

Madame Françoise GOULARD explique que, pour établir le diagnostic de vulnérabilité, le territoire a été divisé en sous-bassins. Les grandes variables du changement climatique, telles que les températures et les précipitations, ont été déclinées à cette échelle. Sur les cartes, le fond représente la tendance et les camemberts correspondent aux incertitudes liées au fait que les modèles climatiques ne donnent pas tous les mêmes résultats.

Pour la température, la tendance globale a été établie de manière relativement robuste. Elles devraient augmenter de 2 degrés à l'échéance 2050, avec un réchauffement surtout marqué en été. L'été indien risque également de se généraliser, accentuant les étiages à l'automne.

Les précipitations en moyenne annuelle ne devraient que peu diminuer, sauf au printemps. Pour autant, les étés devraient devenir plus secs, et un gradient nord-sud devrait apparaître à l'automne. Les modèles climatiques ne pointent toutefois pas tous dans la même direction.

L'évapotranspiration va en outre impacter les débits des cours d'eau. À l'échéance 2050, elle augmentera de 20 à 30 %, notamment en automne. L'eau disponible pour l'écoulement ou la filtration sera donc limitée en quantité. Les étiages risquent également de devenir plus longs.

Concernant la vulnérabilité des territoires, la méthode de diagnostic utilisée en Rhône Méditerranée et Loire Bretagne a été reprise. Cette vulnérabilité est basée sur la sensibilité et l'exposition des territoires vis-à-vis du climat futur, à activité économique et démographie constantes. La sensibilité est basée sur des données disponibles à l'Agence de l'Eau, et l'exposition a été calculée en régionalisant les modèles nationaux d'Explore 2070.

En matière de disponibilité en eau superficielle, les problèmes seront cruciaux dans le continuum Garonne. La sensibilité a été obtenue en utilisant les données sur les territoires déjà en déséquilibre quantitatif. Pour sa part, l'exposition est liée à la baisse prévue des débits naturels d'étiage.

Pour les eaux souterraines, la sensibilité est liée à la pression des prélèvements et à la capacité de la nappe à face aux années déficitaires. L'exposition concerne la baisse de la recharge, telle qu'établie à travers une étude réalisée par le BRGM. Les masses d'eau proches des rivières sont très sensibles. Les nappes en amont du territoire sont les moins vulnérables vis-à-vis du changement climatique.

S'agissant des risques de dégradation de la qualité de l'eau, évaluée à travers l'eutrophisation, le territoire aval, jusqu'à l'estuaire, est le plus vulnérable. La sensibilité est relative aux altérations des rivières et à leur contenu en nutriments. Les facteurs de risque liés au changement climatique sont relatifs à l'évolution des températures de l'air et aux bas débits. Les conséquences sont très importantes en aval de la Garonne.

Concernant la biodiversité en cours d'eau, les sensibilités sont basées sur un score de biodiversité et un score d'altération. L'exposition est de nouveau calculée à partir des augmentations de température et des bas débits. Les zones amont, notamment les espaces naturels pyrénéens, sont les plus exposées.

Au sujet de la biodiversité en zone humide, la sensibilité est établie à partir des zones ZNIEFF et l'exposition se base sur les risques d'accroissement du déficit hydrique. Une grande partie du territoire de la Garonne est vulnérable, et l'Ariège, les Pyrénées, ainsi que les Garonne amont et moyenne le sont particulièrement.

Monsieur Bernard BOUSQUET rappelle que la question doit impérativement être traitée de manière sérieuse. Une des clés pour ce faire est fournie dans les documents distribués aux participants. Il y est mentionné que, pour l'ensemble du bassin, les pluies représentent annuellement 90 milliards de mètres cubes, dont 35 sont utiles. Or, les déficits prévus s'établissent autour de 800 millions de mètres cubes. Les solutions existent donc toujours dans le bassin. L'eau tombera cependant de manière différente, posant au passage des problèmes qui auront évolué, notamment en matière d'inondations et d'allongement des périodes de sécheresse.

Échanges avec la salle

Monsieur Henri TANDONNET s'intéresse à l'évolution des réserves.

Monsieur Bernard BOUSQUET convient que le travail portera en particulier sur leur remplissage. Cette année, le barrage de Montbel n'avait notamment aucune possibilité d'aider le bassin Garonne.

Monsieur François MAUREL, EDF, explique que l'état des réserves varie selon les années. À l'automne 2017, il est à un niveau historiquement faible dans les Pyrénées, car la sévérité de l'hiver 2016-2017 a contraint EDF à beaucoup turbiner et la couverture neigeuse a été faible. Les lacs ont ainsi été largement vidés alors que les apports restaient faibles. Cette situation est inusitée.

Monsieur Lucien SORMAIL, membre de la CLE Hers-Mort Girou, demande si le système actuel d'observation du changement climatique pourrait servir à l'évaluer en temps réel. Ces informations permettraient aux différents acteurs de déterminer si leur méthode d'exploitation est adaptée. En effet, les mesures concernant la qualité, la quantité et l'évolution du milieu ne sont pour l'heure pas reliées au débit.

Enfin, dans un bassin où une multitude d'ouvrages de soutien à l'étiage sont construits, le précédent SDAGE permettait de vérifier les événements survenant sur les rivières, notamment celles qui étaient réalimentées, mais aussi de déterminer la contribution des ouvrages. Or, les études réalisées ne la font pas apparaître. Il conviendrait donc d'évaluer l'efficacité de ces ouvrages et d'analyser les comportements ou la sensibilité des individus.

Madame Françoise GOULARD confirme qu'au-delà de l'évolution du climat, l'analyse porte sur les débits, en prenant en compte les prélèvements et les restitutions. Il n'est toutefois pas possible de mesurer l'effet du changement climatique sur les bas débits, car l'évolution de d'hydrologie n'est pas due qu'à des causes naturelles.

En revanche, le BRGM suit l'évolution de certaines sources des Pyrénées depuis les années 60. Les baisses de débit sont continues. Par conséquent, les effets du changement climatique sont déjà avérés.

Monsieur Lucien SORMAIL souhaite pouvoir juger de la réalité des événements impactant les cours d'eau.

Madame Françoise GOULARD précise que les rivières de Gascogne ne sont pas considérées comme très vulnérables, car elles peuvent être réalimentées grâce au système Neste. Cette gestion constitue un facteur positif vis-à-vis d'une des zones où la situation est la plus dramatique.

Monsieur Henri TANDONNET explique que des mesures pourraient être réalisées afin d'identifier les bonnes pratiques pouvant servir d'exemple pour les travaux futurs.

Monsieur Bernard BOUSQUET confirme que des études allant en ce sens ont été réalisées. Par ailleurs, le SMEAG analyse les débits de la Garonne en amont et en aval. Il permet d'établir ce que seraient ces débits sans recharge. Fin septembre, le déficit atteignait 67 millions de mètres cubes.

Sylvain MACE, animateur du SAGE Hers-Mort Girou, s'enquiert des dispositions à prendre à l'échelle régionale pour lutter contre le changement climatique. Les dégradations peuvent en effet être limitées en local. Or, des éléments climatiseurs tels que des zones humides et des nappes phréatiques à proximité du sol ont été perdus au fil des dernières décennies. Un bilan de la part de la radiation dans le changement climatique à l'échelle de la région pourrait donc s'avérer pertinent. Au-delà des zones humides, les sols ont perdu de la matière organique et le boisement ne ralentit plus aussi bien le vent d'Autan, aggravant ainsi le dessèchement et l'érosion éolienne. L'artificialisation augmente également les températures, car le goudron est très chaud l'été.

Monsieur MACE s'interroge donc sur les marges de manœuvre restantes au bassin pour gagner quelques degrés sur un coteau, dans un quartier ou un vallon. Ces actions pourraient porter sur la qualité des sols agricoles, la limitation de l'imperméabilisation ou sur la plantation de haies.

Au niveau agricole, les parcelles sont devenues beaucoup plus grandes qu'auparavant, et le drainage est une réalité au sein du sous-bassin Hers-Mort Girou. Dans le Lauragais, l'enjeu est de ralentir la circulation de l'eau tout en conservant la capacité de travailler les sols. Des questions de gestion d'espace rural, de haies et de fossés se posent donc, et un travail doit être mené avec les exploitants à leur sujet. Dans le cadre du SAGE, des réflexions sont engagées avec la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne.

En milieu urbain, les maisonnettes avec des jardins sont remplacées par des immeubles. L'effet de cette évolution est délétère.

Madame Françoise GOULARD confirme que ces leviers doivent être activés. Elle revient sur l'étude de la sécheresse des sols en 2050 réalisée par Météo France. L'effet est marquant durant l'été et l'automne. Une réflexion est donc nécessaire sur les moyens d'obtenir des gains en infiltration et en rétention par la matière organique dans les sols. La végétation permet notamment de générer des microclimats.

Des données sur une agriculture évoluant vers l'agroforesterie commencent à émerger. En outre, une audition sur le verdissement des villes sera organisée en octobre à l'Agence de l'Eau. En effet, si les villes sont bétonnées et climatisées, elles deviendront invivables.

Monsieur Jean-François BERTHOUMIEU, Association Climatologique de la Moyenne Garonne, Cluster Eau et Changement Climatique, indique que cette dernière entité travaille sur cette dynamique. L'eau et le végétal doivent en effet remplacer la climatisation afin de réduire les îlots de chaleur. Pendant les jours de canicule, l'eau peut en effet être utilisée pour mieux vivre ensemble. 200 millimètres d'eau disponibles pendant les 50 jours de canicule d'été limitent de 4 degrés l'amplitude thermique journalière, la limitant à 18 degrés.

Pour ce faire, il convient d'appliquer des principes méditerranéens. Des civilisations vivent depuis des années dans ces conditions, et nous devons apprendre à le faire. Cette adaptation sociologique passe par une transformation de notre législation anglo-saxonne ou nordique en une législation méditerranéenne.

En outre, il sera impératif de réduire les ruissellements et de les récupérer pour disposer des 200 millimètres d'eau nécessaires. L'économie d'eau est indispensable, mais au-delà de 33 ou de 34 degrés, l'usage de ressources préalablement économisées et stockées doit permettre de faire baisser les températures. Des terrasses végétalisées et des parcs peuvent être utilisés en ville. Les cultures irriguées doivent être préservées et l'agroforesterie doit être privilégiée. En Lot-et-

Agence de l'Eau Adour-Garonne Comité de Bassin – Forum de l'eau Garonne– Synthèse des débats

Garonne, l'irrigation de 25 000 hectares permettrait de faire baisser la température moyenne de 1 degré.

Les précipitations n'ont probablement pas vocation à se réduire, comme l'épisode récent vécu au Texas le démontre. La convection naturelle remplace en effet le rayonnement pour faire baisser la température.

Il est possible d'être optimiste, car de multiples solutions existent pour récupérer et stocker les 200 millimètres d'eau évoqués précédemment. La meilleure d'entre elles est le sol, mais des lacs intelligents permettraient également de préserver la qualité de l'eau grâce à des bassins de décantation en amont.

Monsieur Patrick FLOUR souligne que l'Agence de l'Eau va bénéficier de nouveaux bâtiments. Le toit végétalisé initialement prévu ne sera pas aménagé, car il aurait nécessité d'être arrosé.

Monsieur Jean-François BERTHOUMIEUX signale que cette terrasse aurait permis de faire baisser la température de 6 degrés.

Monsieur Bernard BOUSQUET confirme que l'ensemble des possibilités doivent être étudiées, sans qu'elles se basent sur des idées préconçues. Ainsi, la Métropole de Toulouse travaille sur un projet visant à baisser la température au sol sur l'ensemble de l'agglomération. Tous les acteurs doivent partager leurs résultats, sans préalables culturels qui peuvent s'avérer faux. Il demeure que l'été, un champ de maïs est à 12 degrés de moins qu'un champ de blé. Supprimer cette culture ne réglerait donc aucun problème. Une solution plus optimale doit être trouvée.

Madame Françoise GOULARD explique que les toits végétalisés peuvent représenter de mauvaises adaptations. En effet, pour l'Agence de l'Eau, l'architecte prévoyait de planter une toundra du nord, laquelle devait être irriguée avec de l'eau potable. Ces professionnels, au même titre que les aménageurs, doivent être sensibilisés sur les matériaux qui limitent le stockage de chaleur. Tout ne pourra cependant pas être réglé avec l'eau et la végétalisation, car les solutions correspondent toutes à des compromis.

Madame Sabine MARTIN, France Nature Environnement, évoque le risque de reconduction de l'autorisation du glyphosate. Elle énumère les éléments portant sur la question du manque d'eau :

- en 2013, colloque du SMEAG à Labourgade;
- en 2014, étude Garonne 2050;
- en 2016, étude du Sénat « Eau, urgence déclarée » ;
- en juin 2017, publication par le CGAAER de «Eau, Agriculture et Changement Climatique : statu quo ou anticipation ».

Les trois études ne proposent qu'une seule solution, le stockage de substitution. Cette démarche est menée depuis cinquante ans, sans réussir à éliminer le manque d'eau ou à arrêter la dégradation des milieux aquatiques.

L'expertise scientifique collective pilotée par l'IRSTEA, avec l'ONEMA et l'INRA, a montré en 2016 que les retenues d'eau pèsent sur le milieu aquatique. De son côté, le monde agricole attend des réponses scientifiques au grave déficit en eau qu'il subit de manière de plus en plus intense. Le manque d'eau est d'ailleurs devenu le cheval de bataille de la FNSEA. En parallèle, les risques d'inondation s'accroissent, comme les élus locaux le confirment.

Le loup se cache dans le fait que ceux qui utilisent du glyphosate sont les mêmes que ceux qui demandent des réserves de substitution. Une notion semble donc ne pas avoir été expliquée. En effet, l'herbicide détruit l'habitat des vers de terre, avec pour conséquence logique le défaut de fabrication d'humus ou de complexe argilo-humique. Ainsi, les sols ne montrent plus de résilience au stress hydrique, et la quantité d'eau servant à arroser des plantes bétonnées dans l'argile ou dans la boulbène devient conséquente, même en terrain sableux. Ces sols sont drastiquement pauvres en humus.

Le cycle de l'eau est donc interrompu car, en agriculture conventionnelle, ils deviennent imperméables. L'eau part directement dans les émissaires, sans pénétrer les sols superficiels ou profonds, réduisant d'autant la quantité stockage. Sa qualité est altérée, car elle arrive à la rivière avec ses pesticides, lesquels n'ont pas été filtrés par les sols. Ces flux torrentiels ou d'étiage rendent en outre difficile la gestion des inondations et a dilution des rejets des STEP.

La communication devrait être fondée sur les écosystèmes, malgré leur complexité. Pour travailler sur la thématique de l'infiltration de l'eau de pluie dans les sols, le livre de Michel GRIFFON, *Qu'est-ce que l'agriculture agroécologique*, est à conseiller.

Une des explications de ces problèmes est que les ingénieurs en place ont pour la plupart été formés avant 2005. Ils ont donc appris l'agronomie, mais pas la science des sols vivants.

Madame Françoise GOULARD ajoute qu'au sujet de l'agriculture de conservation, le compte rendu d'une audition d'experts a été déposé sur le site de l'Agence de l'Eau. Il montre tous les bénéfices qu'apporte cette méthode. Lors du forum Charente du 26 septembre, Jean-Pierre SARTHOU a également évoqué ce sujet.

Par ailleurs, il n'est pas possible d'affirmer objectivement que le glyphosate est la seule cause de la diminution de la matière organique dans les sols, d'autant que cette substance est utilisée en agriculture de conservation. Aucune solution n'est blanche ou noire.

Madame Sabine MARTIN souligne que le glyphosate détruit l'habitat du ver de terre. Or, la matière organique est fabriquée par la vie du sol. Par conséquent, l'agriculture de conservation, si elle doit utiliser du Roundup, n'est pas une pratique d'avenir, mais un faux-fuyant.

Monsieur Bernard BOUSQUET rappelle que l'Agence de l'Eau a demandé des interventions d'experts concernant l'importance de la qualité du sol. Ils expliquent que même s'il est parfait, l'eau contenue dans le sol ne suffira pas à résoudre tous les problèmes. En revanche, le stress hydrique des plantes recule de cinq à huit jours.

Concernant l'étiage, le manque d'eau n'est pas lié à l'agriculture. Le site du SMEAG analyse la quantité d'eau qui circule dans la Garonne en excluant les prélèvements des agriculteurs. Le déficit s'élève dans ce cas à 60 millions de mètres cubes. Si une certaine quantité d'eau n'était pas renvoyée dans la Garonne, il serait possible de la traverser à pied sec à Toulouse. Les réserves permettent en effet de libérer 50 millions de mètres cubes, pour un déficit de

150 millions de mètres cubes. Cette solution n'est pas suffisante pour que l'ensemble de la biodiversité soit gérée correctement, même si elle permet de passer les caps les plus difficiles.

Julien BIRLINGER, animateur SCOT Nord Tolosane, explique que les territoires et les communautés de communes sont censés rédiger des plans climat avant 2018. Il s'interroge sur la mise à disposition de fiches techniques facilitant leur élaboration.

En outre, dans une démarche inverse à celle qui est entreprise pour la taxe carbone, il pourrait être imaginable d'aider financièrement ceux qui adoptent des bonnes pratiques, notamment en termes de stockage de CO₂. La taxe n'interviendrait alors qu'une fois le cercle vertueux engagé.

Par ailleurs, la Région souhaite devenir un territoire à énergie positive. Les programmes d'action pourraient donc être conjoints au Conseil Régional et à l'Agence de l'Eau.

Madame Françoise GOULARD souligne que les cartes de vulnérabilité seront mises à disposition sur le site de l'Agence de l'Eau. Elles peuvent également être diffusées sous forme de SIG.

S'agissant du soutien aux bonnes pratiques, l'Agence de l'Eau n'a pour mission ni de soutenir l'agriculture ni d'apporter son concours à l'atténuation du changement climatique. La cohérence des politiques publiques représente cependant un des leviers d'action cités dans le PACC. Les politiques allant dans le sens de l'adaptation seront donc évaluées au regard de leurs conséquences sur l'atténuation. Le stockage de matière organique dans le sol pour l'agriculture est favorable dans ces deux domaines. Ainsi, les mesures agri-environnementales représentent le second pilier qui aide les agriculteurs. La Suisse conditionne même son aide publique à l'agriculture à un taux de matière organique dans le sol.

Monsieur Patrick FLOUR rappelle que ce genre de disposition n'est applicable que si elle est intégrée à la PAC.

Monsieur Bernard BOUSQUET confirme que ces idées sont toutes bonnes, même si aucune d'entre elles n'est magique. Elles doivent faire l'objet de lobbying, de manière à obtenir leur mise en œuvre.

Par ailleurs, la prise de conscience de l'ensemble des acteurs est en marche. Le Conseil départemental et le Conseil régional travaillent avec l'Agence de l'Eau. Des actes plus concrets doivent être engagés, mais la partie semble être gagnée concernant les échanges d'études et de conclusions.

Monsieur Bernard BARRAL, Président de l'Agropôle et du SMAVLOT, revient sur son parcours. Dans la mesure où des sécheresses intervenaient déjà, un premier syndicat d'irrigation a été créé en 1980 dans l'est du Lot-et-Garonne. Un lac de 1,2 million de mètres cubes a alors été aménagé. Jean-François PONCET a également aidé un certain nombre d'agriculteurs à monter des retenues, de manière à développer une agriculture moderne. Si les agriculteurs se voient retirer les moyens de produire de manière régulière, les exploitations actuelles seront remplacées par des exploitations de 600 à 3 000 hectares, comme en Espagne.

Depuis que les lacs ont été créés, les goujons, les écrevisses, les vairons et les grenouilles sont revenus. En outre, 32 moulins étaient installés sur le Boudouyssou dans les années 60. 200 000 mètres cubes d'eau y étaient stockés. Or, il est question de les araser. Ils sont actuellement tous vides, et cette situation est anormale.

Le développement durable se base sur quatre piliers :

- l'environnement;
- l'économique;
- le social;
- le sociétal.

L'Agropôle emploie actuellement 2 500 personnes, essentiellement en transformation de produits agricoles. 200 à 250 autres seront embauchées pour la création d'une nouvelle usine. Afin de l'alimenter en matière première, les producteurs en agriculture bio demandent de l'eau. Il convient de leur donner les moyens de se développer, car l'environnemental ne pourra pas fonctionner sans économie.

Monsieur Bernard BOUSQUET convient que les circuits courts entrent dans les mœurs. Cependant, les industriels demandent de la régularité. Les quantités doivent être maintenues même durant les années sèches.

Par ailleurs, les problèmes d'eau ne sont pas uniquement liés à l'agriculture. Les stations d'épuration émettent des rejets et, si les étiages deviennent sévères, le manque de dilution peut entraîner des problèmes sanitaires.

Madame Michèle JUND, France Nature Environnement, explique que son association travaille sur les zones humides depuis plus de trente ans. Elle se réjouit qu'elles soient enfin prises en considération, d'autant qu'il s'agit de milieux très résilients qui répondent rapidement en qualité, en quantité et en matière écologique. Elles apportent un grand nombre d'aménités pour l'ensemble de la collectivité. Les investissements sont donc rapidement rentables.

S'agissant de la matière organique dans le sol, il convient de maintenir un taux de 4 % dans le sol. Les agriculteurs seraient les premiers à en bénéficier. Ils doivent donc être aidés.

Monsieur Jean-François BERTHOUMIEU signale que l'Agence de l'Eau réunit pour la première fois un Forum sur l'adaptation au changement climatique. La non-action de l'Agence avait frustré les acteurs du Lot-et-Garonne, et ils avaient déposé des dossiers au niveau européen. Ils ont été retenus dans le cadre d'Interreg Sudoe pour une étude des îlots de chaleur et au sein d'Interreg Atlantique pour une analyse des solutions mises en œuvre dans le cas d'inondations en Angleterre et de sécheresses en Espagne et au Portugal et de la vérification de leur adaptabilité à d'autres situations. Elle sera assortie d'une étude sociologique visant à déterminer pourquoi aucune action d'adaptation n'est engagée. L'Agence de l'Eau pourrait intervenir dans ces projets.

Madame Jacqueline RABIC, Présidente de la Commission Littoral, remercie au préalable l'Agence de l'Eau pour la présentation d'une carte faisant apparaître l'estuaire de la Gironde. Celui-ci a besoin d'eau douce et d'eau saumâtre, notamment pour son aquaculture. Par conséquent, la solidarité doit s'exercer de l'amont à l'aval.

Dans la mesure où les deux Régions qui ont en charge le bassin ne montrent pas obligatoirement la même vision sur le sujet de l'eau, l'Agence de l'Eau doit jouer un rôle fédérateur. Les acteurs locaux doivent également intervenir auprès de leurs représentants régionaux.

Les problèmes sont liés à l'agriculture, à la porosité des terres et à la conservation de l'eau. Le débit est devenu tellement faible que les agriculteurs eux-mêmes n'en ont plus. Des inondations surviendront probablement, mais les précipitations n'ont pas vocation à augmenter. Les débits continueront donc à diminuer. Les normes de rejets doivent donc également être réduites, de manière à limiter les concentrations de polluants.

De son côté, le bouchon vaseux est lié à l'érosion du haut bassin et à la remise en suspension constante des sédiments par les marées. En raison de l'élévation du niveau de la mer, il remonte de plus en plus, atteignant désormais régulièrement Langon.

La gestion de l'eau doit être collective, de la source à la mer. Pour l'heure, chacun fait son étude, et certaines oreilles sont fermées. Celles de l'Agence de l'Eau sont désormais ouvertes. Les usages et les possibilités des uns et des autres doivent être connus de tous, de manière à mener le combat. Il doit l'être en association avec la nature, car l'être humain en fait partie.

La pêche est spoliée depuis trente ans. Elle est en chute libre, la ressource n'étant pas assez abondante et des erreurs de gestion fondamentales ayant été commises. Les élus doivent prendre position pour défendre la vie et, par conséquent, l'eau. Le stockage n'est pas de nature à régler tous les problèmes. L'homme doit améliorer ce qui a été réfléchi depuis des millénaires, dans un respect de tous les usages, y compris de la pêche.

Madame Ghislaine AVINENT, FDAAPPMA 47, s'étonne que les politiques se basent sur le postulat qu'il ne faut rien changer aux pratiques actuelles pour lutter contre le changement climatique. La puissance publique semble donc impuissante. Depuis cinquante ans, les besoins agricoles ont pleinement été satisfaits, mais il convient de tenir compte des conséquences. L'aménagement des cours d'eau a abouti à la création de chapelets de lacs. La Tancanne est ainsi à sec durant quatre mois chaque année. La création de lacs satisfait tous les acteurs, mais elle ne résout pas les problèmes.

Les coûts, notamment en matière de santé, sont imputés aux citoyens, alors que d'autres leviers permettraient d'améliorer la situation. Il conviendrait de privilégier le partage et la gestion des équipements existants.

Monsieur Henri TANDONNET confirme que le Forum ne sert pas à ne rien changer.

Madame Françoise GOULARD précise que le diagnostic de vulnérabilité correspond à une photographie de la situation actuelle, à laquelle le changement climatique est appliqué. Il montre que la situation va devenir catastrophique si les pratiques ne sont pas modifiées. L'action doit porter sur ce domaine plutôt que sur la conservation. La gouvernance devra en outre se renforcer, et des arbitrages seront impératifs.

Monsieur Bernard BOUSQUET ajoute qu'il n'est pas possible de tout étudier au même moment. Les hypothèses climatiques sont connues et, lorsqu'elles sont appliquées à la situation actuelle, elles mettent en évidence des manques très importants. Les bonnes décisions doivent désormais être prises.

En outre, il est évident que les éventuelles futures réserves ne devront pas uniquement être gérées par le monde agricole. L'ensemble des usages devront être pris en compte dans les décisions.

Madame Ouafa YEBBA, Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, revient sur l'étude de l'IRSTEA. Le CEMAGREF et l'ONEMA n'avancent pas de justification technique de l'impact des plans d'eau. Il convient donc de citer les éléments dans leur globalité.

À la Chambre d'Agriculture, le débat sur les plans d'eau est permanent. Le soutien à l'étiage doit donner lieu à des compromis.

Par ailleurs, les ingénieurs formés après 2005 sont habitués à trouver des solutions proactives et à éviter des condamnations sans argument et sans solution. En effet, les réunions sur le changement climatique doivent désormais aboutir à des actions concrètes.

En quatre ans, les subventions accordées aux irrigants pour des sondes de pilotage de l'irrigation ou des systèmes de brise-jet ont été réduites. La Chambre d'Agriculture n'a plus de solution concrète à leur proposer pour les accompagner face au changement climatique et à la nécessité de réaliser des économies d'eau, sachant que les besoins ont déjà nettement diminué.

Monsieur Henri TANDONNET indique que le rapport sénatorial *Eau*, *urgence déclarée* permet l'ouverture du débat, notamment en matière de conflits d'usage.

Madame Françoise GOULARD signale que toutes les contributions intégrables au PACC sont les bienvenues. Elles peuvent être adressées à l'Agence de l'Eau par mail ou directement aux membres du groupe de travail représentant les usages ou les territoires.

Point n° 4 – Réforme des collectivités territoriales (SOCLE)

Stéphanie FLIPO – DREAL

Madame Stéphanie FLIPO explique que la loi MAPTAM a créé la compétence GEMAPI. La loi NOTRe a pour sa part spécialisé les catégories de collectivité et supprimé la clause de compétence générale des Conseils départementaux et régionaux. La réforme de l'intercommunalité a abouti à une rationalisation des EPCI et des syndicats. La loi NOTRe transfère également aux EPCI-FP les compétences GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018 et les compétences eau potable et assainissement à partir du 1^{er} janvier 2020.

Le législateur a souhaité clarifier les rôles de chacun et faire le lien entre l'aménagement du territoire, la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques. Il a donc attribué la compétence GEMAPI aux EPCI-FP, lesquels peuvent la déléguer, en particulier à des syndicats de rivière. Cette compétence porte sur quatre domaines :

- l'aménagement de bassin versant ;
- l'entretien des cours d'eau, canaux, plans d'eau et lacs ;
- la défense contre les inondations et la mer :
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Le propriétaire riverain reste cependant responsable de l'entretien de son cours d'eau.

Le décret « digues » met pour sa part en place la notion de système d'endiguement, lesquels sont répartis en trois classes selon les populations protégées. L'entité détenant les compétences GEMAPI gérera ces systèmes.

Concernant l'assainissement et l'eau potable, les communautés de commune et d'agglomération devront prendre les compétences à compter du 1^{er} janvier 2020. L'assainissement sera considéré comme un bloc intégrant le collectif, le non collectif et la gestion des eaux pluviales.

À travers la loi NOTRe, le législateur a souhaité rationaliser les syndicats et conforter les plus importants d'entre eux. La gouvernance dans le domaine du petit cycle de l'eau évoluera donc notablement d'ici 2020.

Les collectivités ont exprimé un besoin d'accompagnement sur ces sujets. La SOCLE a été élaborée en conséquence. Elle comprend un descriptif de la répartition des compétences dans le domaine de l'eau, ainsi que des recommandations. Ce document n'est donc pas prescriptif, et il n'impose pas de modalité de gouvernance. La SOCLE doit devenir un document d'accompagnement du SDAGE une fois les nouvelles compétences intégrées. Les recommandations qui figurent sur le document portent sur l'eau potable, l'assainissement, mais aussi sur la GEMAPI. Pour cette dernière, l'action doit être réalisée à une échelle suffisante, avec une bonne synergie des enjeux et une articulation pertinente entre les échelles administrative et hydrographique. L'approche des petit et grand cycles de l'eau doit également être intégrée.

La SOCLE du bassin Adour-Garonne a été élaborée rapidement. Elle est donc perfectible, d'autant que la concertation n'a pas pu avoir lieu avec l'ensemble des collectivités. La prochaine SOCLE fera l'objet d'un travail itératif, dans un contexte plus stabilisé. La mise à jour des bases de données aura en outre été réalisée par les collectivités, de manière à permettre des restitutions plus fiables. Enfin, une cartographie interactive sera mise à disposition afin de permettre à tous les acteurs d'identifier les entités en charge de chacune des compétences. Cette démarche progressive sera menée en vue de la rédaction du SDAGE 2022-2027.

Monsieur Lucien SORMAIL estime que les collectivités ne seront pas prêtes en matière de GEMAPI à l'échéance du 1^{er} janvier 2018. En outre, le Conseil d'État a rendu un avis sur l'intégration de la gestion des eaux pluviales à l'assainissement. Le SICOVAL n'avait pas connaissance de ce lien. L'État doit informer les EPCI en la matière.

Madame Stéphanie FLIPO confirme qu'elle est consciente que tout ne sera pas calé au 1^{er} janvier 2018. Une période transitoire permettra l'exercice des compétences GEMAPI. Les syndicats qui l'exercent pour l'entretien des cours d'eau bénéficieront d'un mécanisme de représentation-substitution des EPCI. Ils pourront donc poursuivre leur action.

Monsieur Patrick FLOUR ajoute que l'Agence de l'Eau fera en sorte que l'exercice des compétences se poursuive jusqu'à l'avènement d'un éventuel nouveau statut de syndicat de bassin versant. Par contre si les EPCI souhaitent conserver la compétence GEMAPI ils pourront le faire, mais sans financement de l'Agence, car la notion de bassin versant reste un critère d'éligibilité via les Programmes Pluriannuels de Gestion des cours d'eau..

Monsieur Henri TANDONNET fait part de son désaccord. En effet, les élus sont confrontés à des problèmes de disponibilité et ils éprouvent des difficultés à assumer des mandats provenant de l'intercommunalité. Le lien avec ce troisième étage de la structure est difficile à établir. Il n'est pas forcément pertinent de transférer les compétences à un syndicat ou à un EPTB. Pour la

gestion de petits bassins locaux, il n'est pas opportun d'en créer. La position de Monsieur Patrick FLOUR doit donc être revue.

Monsieur Patrick FLOUR précise que, de manière à maintenir la réflexion à l'échelle du bassin versant, qui demeure le plus pertinent, et à éviter la balkanisation des travaux, l'Agence de l'Eau souhaite clairement que l'intégration de la compétence GEMAPI dans des syndicats mixtes de bassin versant soit privilégiée lorsque ce dernier existe. Pour autant, en cas de déficit de maîtrise d'ouvrage, la discussion peut être ouverte et une analyse au cas par cas reste possible mais sans remettre en cause la n écessaire réflexion à la bonne échelle..

L'Agence ne souhaite pas que les syndicats de rivière soient déstructurés, même s'il est incontestable qu'ils doivent être professionnalisés.

Monsieur Henri TANDONNET estime que la cohérence doit être maintenue sur le bassin. Elle n'est cependant pas obligatoirement liée à la création d'un syndicat.

Monsieur Bernard BARRAL s'enquiert du statut du confluent Lot-Garonne, qui s'établit sur quatre EPCI de quatre pays différents. Il ne leur sera pas possible d'être prêts au 1^{er} janvier 2018. Cette situation induit un problème financier.

Monsieur Michel BLANC indique que la logique de raisonnement par bassin versant portée par l'Agence et par l'État est pertinente pour les compétences 1, 2 et 8. La solidarité amont-aval ne peut entrer que dans ce cadre. La question des confluences est cependant spécifique. Pour les systèmes d'endiguement des territoires à risque d'inondation, l'exercice peut se concevoir à l'échelle des EPCI.

Madame Stéphanie FLIPO souligne que le projet de SOCLE n'est pas de nature à imposer des schémas d'organisation. Les recommandations doivent être adaptées au contexte, et elles sont liées aux territoires.

Patrick EISENBEIS, SMEGREG, s'interroge sur la recommandation de regroupement de la production, du transfert et de la distribution de l'eau potable. Elle ne semble pas aller dans le sens d'un travail mené à l'échelle d'un bassin hydrographique. En Gironde, depuis 100 ou 150 ans, chacun gère son propre forage. Cette méthode aboutit à des prélèvements dans la nappe éocène, qui est devenue déficitaire. La production impacte en effet le lien entre petit et grand cycle de l'eau.

Madame Stéphanie FLIPO a présenté les recommandations avant que la consultation intervienne. Certaines d'entre elles pourront être amendées au vu des contributions reçues. Dans un second temps, la commission planification se verra présenter le document. Le projet de SOCLE a vocation à être présenté au Comité de Bassin en décembre, avant qu'il soit adopté par le Préfet coordonnateur de bassin. Le projet n'est donc pas finalisé.

Monsieur Olivier FULLY, Institution des Eaux de la Montagne Noire, confirme que la production d'eau potable ne doit pas obligatoirement être accolée au transfert et à la distribution. En effet, la ressource et la production correspondent à des zones d'influence beaucoup plus larges que l'échelle des EPCI.

Par ailleurs, la stratégie se concentre sur les EPTB et sur les syndicats de rivière. Les compétences sont réparties autour de ces entités, et les gestionnaires sont les laissés-pour-compte de la réflexion.

Madame Stéphanie FLIPO précise que les structures ne sont pas censées être citées dans la SOCLE, qui ne présente qu'une vision stratégique. Le document s'appuie néanmoins sur les doctrines GEMAPI travaillées depuis des années. Sa prochaine version sera améliorée.

Monsieur Henri TANDONNET en déduit qu'il convient de laisser les élus avoir le dernier mot.

Point n° 5 – Étude de gouvernance sur le bassin de la Garonne

Jean-Michel FABRE – Vice-président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Monsieur Jean-Michel FABRE explique que le SMEAG réalise un certain nombre de missions, dans un contexte mouvant où la réglementation n'est pas la seule à évoluer. La gouvernance du SMEAG et sa manière de travailler ont déjà été remaniées. En outre, l'activité se poursuit malgré l'étude.

De leur côté, les citoyens doivent être informés sur les actions déjà engagées. En effet, ils ne sont pas conscients que des lâchers d'eau interviennent chaque été dans la Garonne. En outre, le Conseil départemental a annoncé qu'il s'engageait sur un projet de territoire.

L'étude a été commanditée par les six collectivités du SMEAG, en conséquence de la redistribution par les lois MAPTAM et NOTRe des compétences des collectivités. Par conséquent, il est devenu nécessaire d'engager une réflexion sur la gouvernance du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin de la Garonne, de l'Ariège et des rivières de Gascogne. Sur ce périmètre, un travail sur les liens avec l'ensemble des territoires était nécessaire.

Le bureau d'étude Acteon a été choisi pour travailler sur le sujet, en partenariat avec Alan Saout et avec Allegans. Ce prestataire mène une étude similaire pour l'Adour. Il assure également des évaluations des politiques de l'eau des Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine.

Monsieur Patrick FLOUR ajoute qu'il est intervenu également lors du dernier séminaire des Agences de l'Eau à Marseille.

Monsieur Jean-Michel FABRE explique que trois instances interviennent dans le processus de mise en place de l'étude. Le Comité technique et le Comité de pilotage intégreront les six entités du SMEAG, mais aussi des collectivités invitées :

- Départements du Gers, de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées ;
- Métropoles de Bordeaux et de Toulouse.

Une réunion de démarrage a été organisée le 7 juillet 2017. L'état des lieux et le diagnostic sont en cours d'établissement. Des premières pistes de scénarios de gouvernance seront soumises aux commanditaires, de manière à engager une phase 2 en janvier 2018. À son terme, les décisions qui s'imposent pourront être prises.

Tous les acteurs ont considéré qu'il était très important d'être les plus clairs possible sur la plaquette de présentation. Il convenait en effet d'éviter d'interférer avec les démarches locales et de bien faire comprendre aux entités des territoires que la réflexion portait sur une organisation globale, sur les besoins de coordination au sein du bassin et sur les apports de la structure de

gouvernance à l'ensemble des autres entités. Des sujets tels que la gestion des étiages font l'unanimité, mais d'autres restent ouverts, notamment en matière de démarches GEMAPI impulsées au niveau des territoires ou de gestion Natura 2000 à l'échelle du bassin.

Fin novembre, le Comité technique se réunira pour une première présentation de l'état des lieux.

Le Comité de pilotage validera les résultats de la phase 1 et débattra des scénarios de gouvernance en janvier 2018, de manière à permettre au bureau d'étude de les approfondir. Celui qui sera choisi à terme sera mis en place dans les meilleurs délais.

Monsieur Florent CREPEAU, technicien GEMAPI Val de Garonne Agglomération, estime qu'une partie des compétences de la future structure lui seront transférées par les EPCI

Monsieur Jean-Michel FABRE souligne que, pour l'étude, les Comités technique et de pilotage ont été élargis aux deux Métropoles et aux trois Départements voisins. Le lien entre les EPCI bordant la Garonne et la structure de gouvernance constitue l'objet de la réflexion. En outre, certaines entités faisant partie du Comité de pilotage n'intégreront peut-être pas la future structure. Elles privilégieront le conventionnement.

Certains des participants au forum ont déjà été contactés. Ils peuvent faire remonter leurs contributions.

Point n° 6 – Premières orientations du 11^e programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Patrick FLOUR - Agence de l'Eau Adour-Garonne

Monsieur Patrick FLOUR explique que le contexte du programme n'est pas complètement stabilisé. Les propositions d'orientation sont en effet en cours de bouclage, mais il est déjà établi que le 11^e programme sera plus contraint que le précédent. Les premières évaluations indiquent que les engagements annuels devraient baisser de 30 à 40 millions d'euros. Le programme devrait par conséquent être monté avec 230 millions d'euros par an, avec un recentrage sur les priorités les plus prégnantes. Des scénarios permettant de respecter ces contraintes financières seront présentés aux administrateurs et, à l'occasion du Forum de mars 2018, il sera possible de présenter les premières orientations adoptées par le conseil d'administration de l'Agence.

Point n°7 – Retour sur la gestion de l'étiage 2017

Olivier Louis - DDT Haute Garonne

Monsieur Olivier LOUIS indique que le bilan n'est que partiel, dans la mesure où l'étiage est réglementairement pris en considération jusqu'à fin octobre.

L'hiver 2016-2017 et le printemps ont représenté l'essentiel de la problématique, car ils ont été très faiblement pluvieux. Le déficit de précipitations a été généralisé sur l'ensemble du bassin. Les fréquences de retour s'approchent ainsi de la décennale sèche. Pour sa part, le manteau neigeux, qui était proche de la normale sur la première partie de l'hiver, a fondu de manière très précoce.

Agence de l'Eau Adour-Garonne Comité de Bassin – Forum de l'eau Garonne– Synthèse des débats

S'agissant des nappes, le niveau était relativement bas fin 2016 et l'absence de précipitations n'a pas amélioré la situation. Les niveaux étaient étaient étagés ainsi entre médiocre et très bas. Les nappes n'ont donc procuré aucun apport naturel d'eau.

Les taux de remplissage des réserves existantes sont en outre restés relativement bas, à 64 %. Les réserves de haute montagne se sont cependant remplies grâce à la fonte des neiges.

Le tarissement a donc été très précoce. La situation était proche du DOE à Lamagistère dès la mi-juin. Afin d'économiser des volumes et de faire tenir les réserves durant toute la période d'étiage, la stratégie de déstockage a été revue et des mesures de restriction ont été prises dès le début de la campagne.

Le système Neste n'était de même pas rempli. Des réductions de quota sont survenues en début d'étiage, avec des objectifs revus à la baisse en matière de DOE.

Le Tarn a également fait l'objet d'une stratégie d'alerte, avec un débit prévu entre le DOE et le niveau d'alerte.

La période des semis a été plus précoce qu'en 2016. Elle a débuté dès avril, de manière à permettre une fin d'irrigation dans les derniers jours d'août.

Des précipitations régulières sont survenues dès juin, avec des quantités supérieures à la normale et concentrées sur quelques jours. Les passages pluvieux de l'été ont permis des réactivations de la Garonne. Le débit est donc resté faible, mais relativement constant. La crise grave entrevue début juin n'est pas intervenue.

Concernant l'hydraulicité, les périodes de retour étaient majoritairement supérieures à 10 ans secs en juin. Au fur et à mesure de l'avancement de la gestion de l'étiage, les périodes sont devenues plus classiques. Les pertes de tension sont survenues progressivement.

Le bassin de l'Ariège était le plus sensible durant l'été. Le barrage de Montbel n'était rempli qu'à 63 % au 1^{er} juin. Les restrictions d'usage ont par conséquent été maintenues tout l'été pour les usages agricoles et pour l'eau potable.

Sur la Garonne, l'utilisation des réserves s'est révélée inférieure aux attentes, à 30 millions de mètres cubes. La consommation est restée très proche de la normale.

Les courbes de répartition des prélèvements agricoles et du soutien d'étiage restent classiques. Elles font apparaître les intervalles pluvieux. En août, les besoins de soutien à l'étiage ont pu être couverts en volume et en débit, malgré leur importance.

Au sein du système Neste, les retenues n'étaient pas entièrement pleines au démarrage de la campagne. Les volumes résiduels ont suffi pour la réalimentation des rivières de Gascogne jusqu'à fin février.

Le stockage s'établit à 40 % au 22 septembre, avec de fortes disparités entre les retenues.

Les premières restrictions ont été décidées dès fin juin. Elles se sont intensifiées et généralisées, sauf sur les grands axes. Aucune restriction n'a été imposée pour l'Ariège.

S'agissant du bilan, les organismes uniques se préoccupent depuis deux ans de la gestion de crise. Conscients de l'étiage précoce, ils ont communiqué très en amont de la campagne auprès

des agriculteurs sur les risques que présentait l'année. Des tours d'eau volontaires ont été mis en place sur le bassin de l'Aussonnelle. En outre, des conseils en irrigation adaptés à la réalité météorologique de l'année ont été dispensés. Enfin, le débit du canal de Saint-Martory a été adapté aux besoins.

Au sujet des éclusées, des arrêtés ont été pris pour interdire explicitement les manœuvres pendant le courant de l'étiage. Des expérimentations ont permis de faire évoluer la gestion de certaines usines. EDF a également limité ses éclusées sur l'axe Garonne. L'impact de ces mesures s'est avéré très net, notamment sur la Garonne Amont. Les dispositions prises concernant le Lez feront en outre l'objet d'un retour d'expérience. Il conviendra de continuer à faire avancer ce dossier dans les mois à venir.

La question centrale pour l'avenir porte sur la capacité de reconstitution des réserves, notamment à Montbel. L'année 2017 s'est en effet révélée très particulière. Elle aurait pu s'avérer catastrophique, mais elle a simplement été tendue.

Monsieur Lucien SORMAIL souhaite obtenir une information sur l'état des rivières. Certaines d'entre elles ont en effet connu des étiages difficiles ou prolongés.

Monsieur Olivier LOUIS explique que l'exploitation des données est difficile, dans la mesure où l'étiage vient de se terminer. L'impact pourra être vérifié à froid. Par ailleurs, le PGE prévoit une expérimentation de mesure de l'évolution des paramètres biologiques tout au long de l'étiage. Les impacts de la réalimentation seront analysés à cette occasion.

Monsieur Jean-Michel FABRE considère que l'année sera riche en termes de retours d'expérience. En effet, il ne suffit pas de disposer de réserves. Elles doivent également se remplir. Les stratégies doivent donc être élaborées en conséquence.

En outre, le travail sur la sécheresse a été précoce. Le Préfet a en effet indiqué qu'il étendrait l'activité des comités sécheresse à l'hiver. La mobilisation a ainsi pu être engagée dès février. Les semis et les pics de besoins en eau ont pu être avancés de quinze jours.

Les conséquences doivent être tirées des événements survenus au cours d'une année qui s'est révélée moins exceptionnelle qu'attendu.

Madame Magali DOUMENC, responsable du service Eau au Conseil départemental de l'Ariège, confirme que, durant la période de crise, sa collectivité a travaillé en co-construction avec les services de l'État et avec la Montagne Noire, laquelle gère les transferts *via* l'AHM. Des demandes dérogatoires d'abaissement des débits réservés et du DOE ont pu être émises dans ce cadre. Le niveau du barrage de Montbel devrait baisser jusqu'à 10 millions de mètres cubes, alors qu'il peut en contenir 60.

Un marché public a également été lancé pour la réalisation d'une étude de DMB sur l'Hers. Une demande dérogatoire d'abaissement de débit réservé a également été émise, de façon à stocker un maximum d'eau dans Montbel une fois que l'Hers aura atteint un niveau normal.

Par ailleurs, l'organisme unique a été constitué afin de tirer des conséquences de la crise de 2017. La réflexion se poursuivra, de manière à déterminer quelles améliorations pourront être apportées. Des efforts sont notamment consentis par les Chambres d'Agriculture.

La population agricole s'interroge en outre sur l'aide que pourrait apporter l'Agence de l'Eau concernant les techniques d'irrigation, au vu notamment de la forte consommation des pivots.

Agence de l'Eau Adour-Garonne Comité de Bassin – Forum de l'eau Garonne– Synthèse des débats

Monsieur Olivier LOUIS confirme que le retour d'expérience est nécessaire concernant le bassin de l'Ariège. L'arrêté cadre Ariège mérite notamment un toilettage.

Madame Magali DOUMENC souligne que le remplissage du barrage de Montbel doit être sécurité. Le Département se porte maître d'ouvrage pour réaliser ce projet.

Madame Jacqueline RABIC insiste sur l'importance de l'étiage d'hiver. En effet, en janvier, à La Réole, le niveau de l'eau était inférieur à l'étiage. Le débit de 1 200 mètres cubes n'a été obtenu que deux jours. Les acteurs en aval subissent les conséquences de l'ensemble des étiages.

Monsieur Olivier LOUIS annonce que les bilans seront désormais annuels.

Madame Jacqueline RABIC rappelle que les marées font remonter l'eau douce. Or, elle est nécessaire pour l'équilibre des écosystèmes.

Monsieur Guillaume FERRANDO, Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, signale que la profession agricole porte des actions pour limiter ses prélèvements d'eau. Les échanges en comité sécheresse ont été fructueux, et ils ont abouti à des actions volontaires. Plusieurs mesures ont donc pu être portées par les organismes uniques, et elles permettent de gérer au mieux l'eau disponible.

Les organismes uniques sont dépendants des financements de l'Agence de l'Eau et par la redevance des préleveurs. À ce titre, les accompagnements doivent continuer.

Monsieur Patrick FLOUR précise que l'internalisation des coûts devra à terme être mise en œuvre.

Madame Michèle JUND, considère que le travail réalisé par les organismes uniques est très intéressant. Pour autant, les dérogations de débit réservé sont très préjudiciables pour les écosystèmes. Le travail ne doit donc pas porter que sur la quantité d'eau.

Les économies d'eau peuvent s'accentuer au niveau domestique, industriel et agricole. Par conséquent, il convient de ne pas centrer les actions sur les dérogations aux débits réservés.

Monsieur Olivier LOUIS rappelle qu'une seule demande de dérogation a été émise en 2017. Elle portait sur le barrage de Montbel. Un suivi écologique a été réalisé sur la période. Les autres adaptations de la stratégie visent le DOE.

Madame Magali MOUDENC précise que la dérogation prévoyait une diminution du débit de 1 200 à 900 mètres cubes. L'étude DMB qui est engagée permettra de vérifier ce débit. Le suivi a été assuré durant la période dérogatoire a en outre permis de déterminer que le milieu ne souffrait pas.

Monsieur Olivier LOUIS convient que le débit réservé est très supérieur au niveau du module. Il permet de conserver une marge d'adaptation pour les années déficitaires.

Madame Aurélie Laurens, DDTde Haute Garonne, explique que la décision de dérogation n'a pas été prise de manière unilatérale. Le public a en effet pu s'exprimer pendant trois semaines avant la signature de l'arrêté préfectoral.

Monsieur Olivier LOUIS affirme que le débit d'alerte, puis le débit d'alerte renforcée ont été visés sur le bassin de l'Ariège en contrepartie des mesures de restriction de prélèvement de 25 %,

Agence de l'Eau Adour-Garonne Comité de Bassin – Forum de l'eau Garonne– Synthèse des débats

puis de 50 %. Ailleurs sur le bassin de la Garonne, le système n'est pas géré au même titre que le Neste ou que l'Ariège. Les stratégies font l'objet d'adaptations sans contrepartie. Le débit a été fixé entre le niveau d'alerte et le DOE, sans autre disposition qu'une mesure d'économie permettant de tenir sur la durée. Le volume a ainsi été réparti, même s'il était très limité. La gestion est toujours excessivement tendue en matière de débit d'étiage.

Monsieur Henri TANDONNET remercie les services de l'Agence de l'Eau pour l'organisation du Forum, les intervenants pour leurs présentations et les participants pour leurs questions.

Madame Ghislaine AVINENT annonce que la Tournée Climat 360 AAP, élaborée par Cap Sciences, sera exposée à la Maison de la pêche et de la Nature de Bruch du 28 octobre au 9 novembre.

Monsieur Henri TANDONNET ajoute que le prochain Forum se tiendra en mars 2018.

Le Forum s'achève à 13 heures 15.